

Covid-19, sécurité et liberté ou Peut-on lutter efficacement contre le Covid-19 en garantissant les libertés individuelles ?

La crise sanitaire que nous vivons et les mesures prises pour la contenir font ré-émerger un questionnement récurrent dans toute société qui se veut à la fois démocratique et protectrice pour ses citoyens : comment arbitrer entre sécurité et liberté ? A laquelle de ces deux aspirations doit-on donner la priorité ? En effet la tension entre elles est forte, et tout gain en matière de sécurité s'accompagne presque toujours d'une perte sur le terrain des libertés. L'inverse étant vrai aussi.

Plus de sécurité c'est moins de liberté, et inversement.

Cette tension ne s'observe d'ailleurs pas que pour les libertés publiques, comme on a parfois tendance à le penser. Elle existe indifféremment pour les libertés de se déplacer, d'exprimer son opinion, de choisir ses croyances et ses affiliations philosophiques, et même de disposer du fruit de son travail ou de son investissement. Ainsi, l'Etat Providence se révèle-t-il le cadre institutionnel et politique d'un consensus entre les différentes parties de la société pour faire développer une meilleure sécurité économique et sociale, et donc, en contrepartie, restreindre certaines libertés. Les cotisations sociales prélevées pour alimenter la sécurité sociale, les caisses d'indemnisation des chômeurs et autres organismes sociaux mis en place dans les pays de l'Europe occidentale durant les trente glorieuses sont en effet venues priver salariés et employeurs de leur liberté de dépenser une partie du produit de leur travail ou de leur investissement. Dans ces pays, sous l'influence de la pensée keynésienne et dans la mouvance du rapport Beveridge, il a été décidé, de manière démocratique, qu'assurer collectivement la sécurité économique, sanitaire et sociale de ceux qui, momentanément ou pas, en sont privés vaut bien cette privation de liberté de dépenser une part de ses revenus. C'est le prix à payer pour qu'il y ait plus de sécurité économique pour les chômeurs, les femmes enceintes et les personnes incapables de travailler du fait de leur âge ou de leur état de santé, plus de sécurité sanitaire pour les malades, invalides et handicapés. Cet arbitrage entre sécurité et liberté reste aujourd'hui en vigueur, même si depuis plusieurs décennies le balancier a eu tendance à repartir dans l'autre sens, restituant de la liberté, surtout aux employeurs, et entamant symétriquement la sécurité économique et sociale de la population, surtout de sa part la plus fragile.

Riscophobes et amoureux inconditionnels de la liberté.

Le même type d'arbitrage existe en matière de sécurité civile, routière ou sanitaire, quel que soit le domaine pour être mieux protégé il faut accepter de perdre de la liberté. Faut-il multiplier les caméras de surveillance pour rendre les espaces publics plus sûrs, renforcer les contrôles de vitesse pour qu'il y ait moins de morts sur les routes, rendre obligatoire certains vaccins pour que naisse une immunité de groupe et que reculent la diphtérie, la tuberculose ou la méningite ? A chaque fois que des mesures de contrôles sont renforcées, cela contente une partie de la population et exaspère l'autre. On a l'éternel opposition entre ceux que l'on pourrait qualifier de riscophobes, dont le principal objectif est d'accroître leur niveau de sécurité, quitte à sacrifier une fraction plus ou moins importante de leur autonomie, et les inconditionnels des libertés en tous genres, qui supportent facilement d'être soumis à certains dangers en échange du droit d'agir comme ils l'entendent. Cette opposition on la retrouve par exemple entre la ligue contre la violence routière, qui se réjouit quand le gouvernement impose la limitation à 80m/h sur les routes à deux voies sans terre-plein central, et les lobbies de conducteurs, qui estiment que la mesure est excessive, qu'elle tient de l'acharnement contre l'automobile. On l'a également vu s'exprimer après les mesures post-attentats et la mise en place du plan vigipirate, qui viennent renforcer les contrôles et limiter certains droits (dont celui de manifester). D'un côté on avait ceux qui estiment que l'on en fait trop, que l'on est dans un processus liberticide, de l'autre ceux qui pensent que les mesures ne sont pas à la hauteur de la menace qui pèse sur la société et ses citoyens.

Donc le débat qui a lieu aujourd'hui autour de ce qui est acceptable en matière de réduction des libertés et d'accroissement de la surveillance dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19 n'est ni nouveau ni surprenant. Il est même fatal qu'il surgisse et normal qu'il soit mené, dès maintenant et surtout après la sortie de crise.

Un débat plus philosophique et culturel que scientifique.

Comme dans les autres domaines dont nous venons de parler, cette tension entre liberté et sécurité relève en fait non de la science mais du domaine du philosophique et culturel. En effet, liberté et sécurité constituent des états souhaitables, et le dosage entre les deux n'est pas affaire de rationalité mais de préférences. Préférences qui sont certes individuelles, mais aussi culturelles. On a pu constater que dans la gestion de la crise du coronavirus

comme dans bien d'autres domaines et circonstances, tous les pays ne font pas les mêmes choix, que certains recherchent à tout prix un haut niveau de sécurité sanitaire, quitte à entamer largement les libertés individuelles, alors que pour d'autres pays ces dernières sont en quelque sorte sanctuarisées. La Corée du Sud, société où l'intérêt individuel s'efface plus volontiers que chez nous devant le bien collectif, fait incontestablement partie des premiers, et le *tracking* n'a pas suscité d'hostilité particulière quand il a été mis en place pour lutter contre le covid-19. En revanche, les Etats-Unis, que l'on peut considérer comme faisant partie des seconds, ont eu beaucoup de mal à décider puis à imposer le confinement. Dans l'espace culturel étatsunien, le courant libertarien représente la position extrême dans cette volonté de réduire le plus possible l'emprise de l'Etat sur les citoyens, de n'accepter des mécanismes de solidarité que s'ils sont volontaires (donc à travers des assurances privées).

Le gain de sécurité est-il à la hauteur de la perte de liberté consentie ?

Mais au-delà du débat philosophique et culturel de savoir s'il on se sent plus d'affinités avec le loup de la fable, efflanqué mais libre, ou avec le chien, gras et dépendant de son maître, on peut se pencher sur la question de savoir si tout gain de sécurité se paye d'une même perte d'indépendance, ou si certaines assurances demandent qu'on leur sacrifie une part plus importante de liberté.

Pour essayer de répondre à la question, on peut, bien que liberté et sécurité ne soient pas des avantages quantifiables, avoir recours à la notion économique d'élasticité. Ayant constaté que le prix et la quantité achetée de la plupart des marchandises évoluent en sens contraire, les économistes appellent élasticité-prix la variation de celle-ci par rapport à celui-là. Si par exemple le prix baisse de dix pourcents et que la demande n'augmente que de deux ou trois pourcents, on estimera que l'élasticité-prix est faible. En revanche si pour la même baisse de prix la demande progresse de 20 ou 30 pourcents, alors on estimera que l'élasticité est forte. En matière de liberté et sécurité, c'est un peu la même chose, puisqu'une certaine dose de privation de liberté engendre une augmentation plus ou moins forte de sécurité. Si le sacrifice de peu de liberté entraîne une forte progression de la sécurité offerte, alors on peut estimer que l'élasticité-liberté est forte. Et que le sacrifice d'indépendance que l'on a consenti valait le coup. En revanche, quand un abandon important de droits n'accroît que faiblement notre sécurité, alors l'élasticité-liberté faible, et le sacrifice difficilement acceptable. C'est particulièrement vrai dans un pays comme la France, qui se veut la patrie des droits de l'homme et dont la devise met en tête le mot Liberté.

Le *tracking* est-il acceptable dans le cadre de la lutte contre le covid-19 ?

On peut donc analyser le confinement dans la crise du coronavirus sous cet angle : quelle est l'élasticité-liberté des mesures gouvernementales déjà prises. Est-elle faible ou forte ? Dit autrement, ces mesures sont-elles excessives ou simplement adaptées à la situation, à notre aspiration à une bonne sécurité sanitaire ? De l'examen de la situation on tendrait à conclure que l'élasticité-liberté est en l'état plutôt forte. Puisque la privation de liberté de déplacement n'est pas totale, qu'elle est de plus provisoire, et que les épidémiologistes considèrent que les gains en matières de sécurité sanitaire qu'elle engendre sont de leur côté substantiels. Une étude de chercheurs de l'Ecole des Hautes Etudes en santé publique de Rennes, rendue publique le 22 avril 2020, estime à 60.000 le nombre de vies épargnées par la mesure de confinement. Il n'est donc pas étonnant que celle-ci soit globalement bien acceptée par le grand public et fasse consensus chez le personnel politique, quelle que soit sa tendance. Toute autre est en revanche la question du *tracking*, c'est-à-dire du suivi individualisé des citoyens grâce aux informations livrées par leur smartphone. Le traçage numérique de tous les déplacements permettrait de savoir qui a été en contact avec qui et s'il y a eu une possible infection. L'application Stop Covid, basée sur la technologie Bluetooth et actuellement développée par l'Institut National de Recherche en Informatique et en automatique (INRIA) avec des partenaires européens, possède cette ambition. Mais dans le contexte français cette restriction de latitude d'aller et venir sans rendre compte de ses mouvements apparaît comme une perte de liberté importante, inhabituelle ; peut-être même insupportable pour beaucoup. En fait l'acceptabilité du traçage numérique est fortement corrélée à l'élasticité-liberté perçue. Si l'on veut déployer cette mesure, il faudra faire la double démonstration que la part de liberté sacrifiée est moins importante qu'il n'y paraît (garantie de l'anonymat, destruction des données à la fin de la crise, participation basée sur le volontariat) et que son efficacité dans la lutte contre propagation du coronavirus est particulièrement importante. Néanmoins il y aura toujours des lanceurs d'alerte pour dénoncer le traçage des smartphones, estimer qu'il est hautement liberticide. Pour eux le jeu n'en vaut pas la chandelle, il n'est pas nécessaire de vendre son âme à *Big Brother* pour sortir de la crise sanitaire. Et si, pour défendre leur position, les partisans du *tracking* s'appuieront volontiers sur l'exemple la Corée du sud, qui a réussi à juguler l'expansion du covid-19 grâce à celui-ci, de leur côté les lanceurs d'alerte évoqueront l'effet de cliquet qui existe souvent en matière de restriction des libertés dans la

lutte contre un risque : même quand celui-ci disparaît ou devient résiduel, on « oublie » d'abolir les mesures liberticides prises en temps de crise.

Donc tant que la question du *tracking* ne sera pas tranchée en France et en Europe, on assistera à des batailles d'experts – épidémiologistes, informaticiens, etc. – et à des débats de spécialistes du droit et des libertés publiques – avocats, magistrats, membres de la ligue des droits de l'homme, etc. –, mais le plus probable est que toutes ces controverses ne débouchent sur aucun consensus, que chacun campe sur ses positions, définies en fonction de son degré de riscophobie et symétriquement d'attachement aux libertés.